

Image not found or type unknown



Congés payés pour mariage à l'étranger ?

Par **babiss**, le **18/09/2013** à **12:04**

Bonjour,

Est-ce que je peu prétendre à mes 4 jours de congés payés "pour événement familiaux" pour un mariage a l'étranger (Las Vegas)en fournissant l'attestation de l'acte ?

Merci.

Par **P.M.**, le **18/09/2013** à **13:13**

Bonjour,

Il ne s'agit pas de congés payés au sens du Code du Travail qui n'exclut pas les mariages à l'étranger...